

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 67 (1928)
Heft: 31

Artikel: Armoiries du canton de Vaud
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-221976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES DU CANTON DE VAUD

Mlle D. Agassiz a fait revivre dernièrement la figure d'un grand artiste vaudois, le peintre Bolomey qui fit une brillante carrière en Hollande où il fut le peintre du Stadhouder. Dans son étude, publiée dans la *Revue historique vaudoise*, l'auteur a reproduit un grand nombre d'œuvres de cet artiste.

Rentré au pays, Bolomey prit une part active à la Révolution vaudoise, puis fit partie de notre premier Grand Conseil.

Nous reproduisons ici cette page tirée d'un album¹ de son fils resté en Hollande. Elle porte la légende suivante :

« La liberté helvétique

foulant aux pieds ses chaînes d'esclavage.

Cet oiseau qui s'envole, et le chapeau de Guillaume Tell, doit vous rappeler, mon fils, votre origine suisse qui vous impose l'obligation de réunir les vertus de vos ayeux à ceux de la brave nation Bataave chez laquelle vous êtes né. »

Cette page est intéressante parce qu'elle nous montre une représentation des armoiries du canton de Vaud, composée par un des meilleurs artistes vaudois dans les premières années de notre canton.

¹ Cet album est la propriété de M. le Dr Maillard-Gosse, à Genève, à l'obligeance duquel nous devons la photographie de cette page.

UNE GRANDE FÊTE MUSICALE A LAUSANNE EN AOUT 1842

(Suite).

On ne compta pas moins de mille exécutants. Le chef d'orchestre était M. Ernest Mascheck, de Prague. Il avait été secondé, pour la préparation des chants, par MM. F. Hoffmann, Schriwaneck et Zwick, tous trois de Lausanne.

Le maître de chapelle était M. Henri Couvreur de Vevey. Aux répétitions du dimanche 31 juillet, on avait admis le public gratuitement et on évalua à plus de 3000 personnes celles qui en profitèrent. Cela ne fit aucun tort aux concerts payants qui firent une fort belle recette. et réussirent pleinement. Le prix d'entrée pour chaque concert était de 25 batzen.

La réception des députations avait eu lieu l'après-midi du 1^{er} août dans la salle de l'Abbaye de l'Arc à Montbenon, où se trouvaient le bureau central et le drapeau de la Société. Les membres de la Société helvétique étaient invités à s'y rendre « pour se souhaiter la bienvenue ».

Les assemblées générales de la Société, les mardi et mercredi matin, se tinrent dans la grande salle de la bibliothèque, c'est-à-dire au premier étage des bâtiments académiques. Les dîners des sociétaires étaient servis à l'hôtel de France, tenu par M. Décoppet. Mais le grand souper « constitutionnel et obligatoire » eut lieu à la nouvelle Grenette le 3 août à 8 heures. C'est là que furent prononcés divers discours, entr'autres un toast d'Henri Druey, président du Conseil d'Etat ; le professeur J. J. Porchat chanta 7 strophes de circonstance sur l'*Harmonie en Suisse*, qu'on peut retrouver dans les *Souvenirs poétiques de Valamont*. Le lendemain soir, à 8 heures, dans cette même Grenette ou halle au blé, achevée depuis peu, on donna le grand bal. L'entrée était de 69 batzen ou 10 francs de France, le thé était offert gratuitement, mais le reste se payait à part, comme l'indique la carte d'entrée. Il y eut plus de deux mille participants sans le moindre encombrement. Un fort joli dessin du peintre Bonnet, maître de dessin à l'Ecole moyenne, reproduit par la lithographie Spengler et publié par le Bazar Vaudois (alors au Chemin-Neuf) nous a conservé l'aspect unique de la Grenette, ce soir de fête. D'un pilier à l'autre, des parois avaient été posées pour enclore tout l'espace compris par la halle, la cour avait été recouverte d'un toit, une tribune construite pour les musiciens ; enfin, une décoration de panoplies de drapeaux et d'écussons des 22 cantons avait été dirigée par le peintre Bonnet et exécutée en partie par lui-même. Elle était, paraît-il, très réussie, de grands lustres pourvus de chandelles étaient suspendus au plafond.

Tout cela avait été fort coûteux, de même que la réception, et comme il n'y avait pas dans notre canton, comme dans la plupart des autres, de Société de musique cantonale pour supporter ces frais, et que, d'autre part, jamais encore les manifestations de la Société helvétique n'avaient pris de telles proportions, il fallut demander un léger sacrifice aux actionnaires pour équilibrer le budget. Le Conseil d'Etat vaudois n'avait pas attendu la fin de la fête pour faire un beau subside de mille francs à ses organisateurs.

Les diverses cartes de fête (cartes générales,



B. Bolomey fecit



LO VILHIO DÈVESÀ

ON COMPTO DAI Z'AUTRO IADZO

AI a tot parâi dâi z'hommo que sant bin utilo po no fère cougnâitre cein que sè passâve lè z'autro iâdzo. Lè z'appellant dâi z'archiviste. Recordant lè vilhio papâi. Ein a ion que l'a trovâ on vilhio compto qu'on gypîé l'avâi fé po on mothî et que sè desâi dinse :

La perrotse dâi ao Gipié Perquini à Vêla-lè-Mâole.

Po reverni lè dhî coumandemeint	Fr. 5.10
Reimpacotâ on bocon Ponce Pilate et remet on riban nôove à son bounet	Fr. 3.—
Remet onna quuva ao pâo (coq) et rapistoquâ sa crèta	Fr. 3.25
Relhetâ lo bon bregand à la crâi et rebetâ on dâi nôovo	Fr. 2.50
Reimpliemâ et dorâ l'Andze Gabriet Panâ la serveinta à Caïphe et remet de l'imbroulâdzo à sè djoûte	Fr. 4.15
(Lè quieinze, lè po la martchandi).	
Rapistoquâ lo ciè que vegnâi avau et remet s'z'êtâile	Fr. 3.40
(Quaranta po lè latte).	
Découenâ lo sêlâo et verni la lena (Lo verni l'a reintseri).	Fr. 7.—
Fé lo fû de l'Einfè on bocon mé rovil-leint	Fr. 2.50
Passâ ein couleu quauque z'âme dâo	

Purgatoire	Fr. 5.—
(Lo vilhio tserbounâvo fasâi pe rein mé pouâire âi fenne).	
Remet onna quuva ao Diabllio et raseri sè z'onlye	Fr. 4.10
(M'a faliu onna lima nôova : lè z'onlye étant vegnâite asse dure qu'on diabllio).	
(Pu pas lo fère meillâo martsî, tant i'è dû asseyî po trovâ la couleu dâi z'âme).	
Remet duve deint à Hérode, repêtassî sa roba et fresî sè cheveu	Fr. 1.—
(Compto rein po lè deint. Lè z'è praisse dein on vilhio ratî).	
Repêtassî lè tsause à Adam et remet doû boton à sa cazaqua	Fr. 2.80
Remet dâi guêton âi sordâ que gardâvant la crâi et onna corrà nôova à l'âo satsset de militéro	Fr. 2.25
Netteyî lè z'orolhie ao bourrisquo à Balaam, s ceintimo po lo savon	Fr. 1.05
Tsandzî lè bocllie d'orolhie à Sara	Fr. 2.—
Remet onna pierre dein la fronna à Davi, eimpennâ la tita à Goliâ	Fr. 3.—
Remet lè deint à la machoire à Samson	Fr. 2.20
Goudronnâ l'artse à Noé, repêtassî la tsemise à l'infant prodigue, lavâ lè caïon et tsandzî l'iguie de l'âo z'audzo	Fr. 8.—
Remet onn' anse nôova à la cruche à la Samaritaine	Fr. 1.05
(Cinq po l'avâi collâie doû iâdzo).	
Cein fâ tr. 68.35	
Perquini, gypîé.	
Marc à Louis.	

Pour copie conforme :